

TARIFS LICENCES SAISON 2023/2024

La cotisation inclut : la licence F.F.A., la cotisation du club, l'assurance. Elle garantit l'assurance des licenciés lors des déplacements, des séances d'entraînement et des compétitions.

<u>COTISATIONS PAR CATEGORIE D'ÂGE</u>	AIDE AU PAIEMENT
BABY athlétisme 2020/2019/2018 110 €	Bons CAF acceptés Coupons sport Possibilité de payer en plusieurs fois (déposer tous les chèques avec les dates d'encaissement au dos) Tarif familial dégressif : -10€ pour le 2ème membre d'un même foyer, -15€ pour le 3ème membre Et gratuité pour le 4 ^{ème}

PLANNING :

		age	responsables	lieu	tarif	horaires
Baby athlétisme		3 / 4 / 5ANS	Virginie TIEMBLO	Gymnase Lycée (face à la MACIF) Rue Egreville 77140 Nemours	110 €	les mercredis de 17h à 18h. Et un second créneau de 18h à 19h
écoles d'athlétisme		6 / 7 / 8ANS	Virginie TIEMBLO	stade intercommunal	130 €	les mercredis de 14h00 à 16h15
poussins		9 / 10ANS	Thomas DEHON	stade intercommunal	130 €	les mercredis de 14h00 à 16h15
benjamins		11/12ANS	Thomas DEHON	stade intercommunal	140 €	les mercredis de 16h30 à 18h30 et vendredis de 18h15 à 20h30
minimes		13 / 14 ANS	René TIEMBLO	stade intercommunal	140 €	les lundis, mercredis et vendredis de 18h15 à 20h30
cadets juniors espoirs seniors masters	sprint	15 ANS ET PLUS	Laurent AUDABRAM	stade intercommunal	150 €	les lundis, mercredis et vendredis de 18h15 à 20h30 et les samedis de 10h30 à 12h30
	haies					
	sauts					
	lancers		Philippe BLANCHARD			
	demi-fond		Carlos DA SILVA			
Running hors stade		18 ANS ET PLUS	Noël TILLOU	Stade intercommunal , foret de Poligny ,Rocher Gréau ,forêt de Larchant et Commanderie. Bord du canal du loing.	150 €	Mercredi 14 h 15 Mercredi 18 h 30 Vendredi 18 h30 Samedi 10h
marche nordique		18 ANS ET PLUS	Michel ROUSSEAU	planning sur e site du club	150 €	Mercredi 9h30 Samedi 9h30
santé loisir	marche nordique	18 ANS ET PLUS	Michel ROUSSEAU	Stade intercommunal	150 €	tous les creneaux ci-dessus
	running		Noël TILLOU Martial GERCY Jean yves BURNER			tous les creneaux ci-dessus + mercredi 14H15
	renforcement musculaire		Thomas DEHON			les vendredis de 19h à 20h



Union Sportive Nemours St Pierre Athlétisme

USNSPA



Stade de la région de Nemours
411, route d'Ormesson
77140 Saint-Pierre-les-Nemours

BABY ATHLÉ

La motricité athlétique
De 3 à 6 ans

PASS
ATHLE



Contacts : Virginie TIEMBLO

Tèl : 06 23 08 63 38

Email :

secretariat.usnspa@gmail.com

Site internet du club : www.athle-nemours-saint-pierre.com

Facebook du club : Usnspa Nemours athlétisme



BULLETIN D'INSCRIPTION : SAISON 2023-2024

A compléter et à retourner avec le règlement et le certificat médical ou le questionnaire santé avant le 20 octobre 2023

IDENTITE DU LICENCIE(e)

NOM : _____

PRENOM : _____

Né(e) le __ / __ / ____ NATIONALITE : _____

À entourer : Féminin Masculin

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

TEL. DOMICILE _____ TEL. PORTABLE _____

ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE (en majuscules uniquement) _____

Si déjà licencié(e) en 2020/2021 N°de licence F.F.A: _____

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom: _____ Prénom: _____

Tél domicile : _____ tél portable : _____

PIECES A FOURNIR :

- Certificat médical de moins de 6 mois avec mention obligatoire « apte ou ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition »
Ce certificat est valable 3ans mais avec le questionnaire santé obligatoirement rempli et signé
- le questionnaire médical de santé (uniquement pour les anciens adhérents)
- Chèque(s) d'un montant de la cotisation suivant le tableau des cotisations ci-après à l'ordre : USNSP ATHLETISME
Pour le règlement en plusieurs fois déposer tous les chèques ensemble avec les dates d'encaissement au dos du chèque

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Signature ou parents pour les mineur(e)s

POUR LES MINEURS AUTORISATION DES PARENTS OU TUTEUR

Je soussigné(e) :
Père, mère ou tuteur (rayer la mention inutile)

de

Né(e) le : _____ à : _____

(si c'est le cas) licencié à l'USNSP ATHLETISME sous le N°

- Autorise l'enfant _____ à pratiquer l'athlétisme au sein du club USNSP ATHLETISME et à participer aux compétitions organisées par le club.
- Autorise les dirigeants, entraîneurs ou autres parents du club USNSP ATHLETISME à transporter mon fils, ma fille sur le lieu d'entraînement ou de compétition,
- Autorise ces même dirigeants ou entraîneurs, en cas de besoin durant les activités du club et dans l'impossibilité de me prévenir rapidement ou en cas d'urgence vitale, à faire transporter mon fils, ma fille dans l'hôpital le plus proche afin de lui prodiguer les premiers soins, y compris de le faire opérer si l'urgence de son état le nécessite.

Chaque enfant sera déposé et récupéré au stade auprès de l'entraîneur du groupe aux heures de début et de fin d'entraînement. Merci de préciser si votre enfant rentre seul(e) après l'entraînement ou s'il est pris en charge par une tierce personne (préciser ses nom et prénom).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette autorisation.

Fait à _____ le _____

Signature :

Règlement interieur

- Article 1 : Chaque sportif doit avoir régler sa cotisation à l'USNSPA et remettre un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme.
- Article 2 : Tout sportif se doit de respecter l'environnement et les matériels mis à sa disposition lors des entraînements et des compétitions. (En cas de non respect, il sera réclamé au responsable le règlement du bien endommagé).
- Article 3 : Tout sportif doit venir aux entraînements en tenue adaptée et porter le maillot du club lors des compétitions.
- Article 4 : Lors des séances d'entraînement, aucune présence dans les vestiaires ne sera autorisée.
- Article 5 : Le respect d'autrui (sportif, entraîneur, supporter), la politesse sont autant d'obligations inscrites au règlement intérieur.
- Article 6 : tout comportement déplacé ou dangereux est interdit
- Article 7 : En cas de vol ou de pertes d'objet de valeur (téléphone portable, bijoux, MP3 ...), l'USNSPA décline toute responsabilité.
- Article 7 : Pour les compétitions chaque athlète devra confirmer sa participation afin que le club (entraîneurs, parents) s'organise pour le transport.
- Article 7 : la prise de produit illicite lors d'une séance d'entraînement ou d'une compétition est aussi interdit

En cas de non respect du règlement intérieur, le club se réserve le droit, après un premier avertissement, d'exclure temporairement ou définitivement tout(e) adhérent(e)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette autorisation.

Fait à _____ le _____

Signature

DROIT à L'IMAGE

Je soussigné(e) _____ athlète majeur titulaire de la licence, ou père, mère ou tuteur de l'athlète mineur ci-dessus, autorise les dirigeants du club USNSP ATHLETISME à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et vise à permettre la présentation des photos prises à l'occasion des activités du club, sur notre site ou support de communication élaboré par le club.